

## AVIS ET COMMUNICATIONS

DE LA

### DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

#### AVIS AUX IMPORTATEURS DE FILS DE POLYESTERS À HAUTE TÉNACITÉ ORIGINAIRES DE CHINE

Conformément au règlement (UE) n° 478/2010 de la Commission du 1er juin 2010 (JOUE L 135 du 02.06.2010), un droit antidumping provisoire sur les importations de fils de polyester à haute ténacité, originaires de Chine, est institué.

1. Il est institué un droit antidumping provisoire sur les importations de fils de polyesters à haute ténacité (autres que le fil à coudre), non conditionnés pour la vente au détail, dont les monofilaments de moins de 67 décitex, originaires de Chine, relevant actuellement du code NC 5402 20 00.
2. Le taux de droit antidumping provisoire applicable au prix net franco frontière de l'Union, avant dédouanement, s'établit comme suit:

<i>Société</i>	<i>Droit</i>	<i>Code additionnel TARIC</i>
Zhejiang Guxiandao Industrial Fibre Co., Ltd	9,30%	A974
Zhejiang Unifull Industrial Fibre Co., Ltd	7,70%	A975
Zhejiang Hailide New Material Co., Ltd	0,00%	A976
Sociétés mentionnées en annexe	8,90%	A977
Toutes les autres sociétés	9,30%	A999

3. La mise en libre pratique, dans l'Union, est subordonnée au dépôt d'une garantie équivalente au montant du droit provisoire.
4. Ce règlement entre en vigueur le 3 juin 2010, pour une durée de 6 mois.

*Annexe*

**PRODUCTEURS-EXPORTATEURS CHINOIS AYANT COOPERE ET NON INCLUS  
DANS L'ECHANTILLON**

**Code additionnel TARIC A977**

Nom de la société	Ville
Hangzhou Huachun Chemical Fiber Co., Ltd	Hangzhou
Heilongjiang Longdi Co., Ltd	Harbin
Hyosung, Chemical Fiber (Jiaying) Co., Ltd	Jiaying
Oriental Industries (Suzhou) Ltd	Suzhou
Shanghai Wenlong Chemical Fiber Co., Ltd	Shanghai
Shaoxing Haifu Chemistry Fibre Co., Ltd	Shaoxing
Sinopec Shanghai Petrochemical Company	Shanghai
Wuxi Taiji Industry Co., Ltd	Wuxi